



Centre de remise en forme malhonnête , que faire ?

Par **Alinea92**, le **07/06/2012** à **23:43**

Bonjour,rrnrnJe me suis inscrite dans un centre de remise en forme samedi dernier (le 02 juin), or il s'est avéré que j'ai pris un RDV avec mon médecin de famille pour un certificat médical (il fallait que je le donne à l'agence sous 8 jours). Mon médecin a diagnostiqué sous mes douleurs , un problème de nerf sciatique et une arthrose suite à mes douleurs (j'ai fait 2 séances de sport) . Il m'a alors donné certificat médical m'interdisant la pratique de sport pendant 6 mois (il n'a pas voulu me donner un arrêt de 12 mois car ça en ferait beaucoup), or j'ai contracté un "abonnement" pour 12 mois. Je suis donc allée à l'agence pour leur demander une résiliation de mon abonnement car je suis toujours sous 7 jours de rétractation. Il m'ont dit qu'il n'y avait pas de délais de rétractation et que mon abonnement serait juste décalé de 6 mois, mais que je paierai tous les mois, même si je n'y vais pas, par contre, je bénéficierai de 6 mois supplémentaires, sauf certificat médical de nouveau. Je me demande s'ils ne jouent pas de moi ! me voyant jeune (j'ai 20 ans), ils pensent pouvoir profiter de mes 1000e. Je rappelle qu'à l'origine, je pensais]que c'était un abonnement, or, ce n'est que 1100e payés sur 12 mois ! En plus, ils m'ont mentis sur certains points, lors de la souscription du forfait. Ils m'avaient dis que je disposais d'un passage illimité dans n'importe quel centre de la même enseigne en France et dans le monde, or, je n'ai que 10 entrées possibles vers le centre au choix, je devrai payer 10e en sus, après mes 10 entrées. Il faut que je vous disent que j'ai donné 12 chèques d'un montant important, NON DATES, [s]car la personne ne voulait pas que je les date[/s]. Nous nous sommes mis d'accord pour que l'agence les encaisse tous les 21 du mois, mais rien ne me le prouve. De plus, j'ai peur qu'on m'envoie balader pour faire " traîner " le dossier, afin de dépasser mes 7 jours de délais, car à chaque fois, personne ne répond à mes questions, on me dit sans cesse : on vous rappellera dans la journée, on vous rappellera demain .. Impossible de parler aux responsables, que des personnes de l'accueil qui répondent au téléphone. Que faire ?

Par **pat76**, le **08/06/2012** à **19:04**

BonjourrrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception au club de sport dans lequel vous le mettez en demeure de vous rembourser car vous avez remis un certificat médical de votre médecin traitant indiquant que vous étiez dans l'impossibilité de suivre les cours. et que cela entraînait la résiliation de l'abonnement.rnrnVous précisez que vous allez prendre contact avec les services de la répression des fraudes car certains articles du Code de la Consommation et la Recommandation CCA n° 87-03 du 26 juin 1987 de la Commission des Clauses Abusives, ne sont pas respectés, par le club de sport.rnrnVous précisez que faute d'avoir été remboursé dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous assignerez le club de sport devant la juridiction compétente pour faire valoir vos droits.rnrnVous garderez une copie de votre lettre et vous prendrez contact avec les services de la répression des fraudes de votre département.rnrnVous prendrez l'exemplaire du contrat qui vous a été remis par le club de sport.

Par **Alinea92**, le **08/06/2012** à **20:37**

Je vous remercie, j'ai aujourd'hui fait une opposition de mes chèques pour perte, même si ce n'est pas légal mais j'enverrai dès demain matin ma lettre avec accusé de réception. Faute de remboursement comme vous le dites, je contacterai la répression des fraudes de mon département. Merci énormément de votre aide ! j'essaierai de vous tenir au courant de l'avancée de la situation.